



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 18 août 2021 à 19 h
tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet
situé au 11111, rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 3.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 9 Fin : 19 h 17

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Françoise Horte
- Madame Diane Blais
- Monsieur Marc Raymond

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2021

202108-200

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2021 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2021
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4,1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 3 août 2021 à 17 h
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5,1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Demande de permis dans le cadre du PIIA Broadway - Projet de construction d'un bâtiment de 4 étages, comprenant 18 logements locatifs - 22 avenue Broadway
 - 6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 22 avenue Broadway
 - 6.3 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au, 79 avenue de la Grande-Allée
 - 6.4 Demande d'une subvention au nom de la Ville de Montréal-Est dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 (incluant la bonification)
 - 6.5 Ententes (baux) avec l'Administration Portuaire de Montréal (B2507 Égout Marien section 109 droit de passage, B2659-1 Emprise boulevard Joseph-Versailles et B2664 Emprise Bellerive Georges V)
 - 6.6 Affectation d'une somme de 83 450 \$ aux projets tenus dans le cadre des subventions du Ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation des projets intitulés « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Soutien au rayonnement numérique » et « Projet d'Éveil à la lecture pour les 0-5 ans et leurs parents ».
 - 6.7 Don de livres désuets de la bibliothèque Micheline-Gagnon lors d'un événement spécial
 - 6.8 Permettre la tenue sans permis de ventes-débarras pendant toutes les fins de semaine du mois de septembre 2021
 - 6.9 Contrat de services dans le code de la gestion du Programme Prévention Montréal-Est 2021-23
 - 6.10 Cession du lot 6491890 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal par 9346-5508 Québec Inc. et Groupe C. Laganière (1995) Inc. dans le cadre de l'exécution partielle de la lettre d'engagement intervenue le 19 septembre 2017
- 7. RÈGLEMENT**
 - 7.1 Adoption - règlement 33-2013-9 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier la vitesse à certains endroits de la Ville de Montréal-Est notamment pour l'établir à 30 km/h sur plusieurs rues et pour entériner le sens de circulation sur l'avenue Saint-Cyr
 - 7.2 Adoption - règlement 58-2016-26 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de scinder la zone C.02 en deux zones distinctes et de permettre un coefficient d'emprise au sol nul sur les lots au sud-ouest de l'échangeur Bourget, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente de compensation monétaire avec les occupants des lots concernés
 - 7.3 Adoption - règlement 81-2019-2 - Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle – afin d'inclure des règles favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour les contrats de gré à gré et pour abroger certaines dérogations au principe de rotation
 - 7.4 Adoption - règlement 58-2016-27 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin d'introduire des règles pour l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des maisons des vétérans pour les zones H.01, H.02, H.03,

H.07 et H.09

- 7.5 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances, afin de déléguer à la directrice générale un pouvoir d'embauche
- 7.6 Dépôt du projet de règlement PR21-18 - Règlement modifiant le Règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances, afin de déléguer à la directrice générale un pouvoir d'embauche

8. CONTRAT

- 8.1 Aucun

9. PERSONNEL

- 9.1 Nomination de James Lyonnais au poste de col bleu préposé à l'entretien général, groupe de traitement 16, à la Direction des travaux publics, et ce, rétroactivement au 2 juillet 2021
- 9.2 Amendement – Résolution CM-200708143 Politique administrative relative à l'embauche des étudiants, et ce, à compter de l'année 2008
- 9.3 Accepter les démissions des employés 217 et 253
- 9.4 Embauche dans le cadre du concours 202105-12 - contremaître à la Direction des travaux publics
- 9.5 Embauche dans le cadre du concours 202106-14 – Directeur (trice) des travaux publics
- 9.6 Autorisation de pourvoir temporairement le poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics
- 9.7 Entérinement de l'embauche d'un journalier auxiliaire saisonnier et autorisation de l'affichage pour le comblement d'un poste de journalier col-bleu permanent

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 1 000 \$ à la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île
- 10.2 Don à la Croix-Rouge canadienne pour le fonds « Séisme en Haïti »

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021 À 17 H 00

202108-201

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 3 août 2021 à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 5 août 2021.

RAPPORT DES SERVICES

6.

DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DU PIIA BROADWAY - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 4 ÉTAGES, COMPRENANT 18 LOGEMENTS LOCATIFS - 22 AVENUE BROADWAY

202108-202

6.1

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre les objectifs du PIIA Broadway dont s'est dotée la Ville de Montréal-Est.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet.

Considérant l'avis favorable de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'émission du permis pour le projet PIIA au 22, avenue Broadway à la condition que le promoteur installe une lumière sur le mur extérieur du côté nord du bâtiment.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller John Judd,

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Yan Major,
M. le conseiller Michel Belisle.

REFUSÉE À LA MAJORITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 841 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 22 AVENUE BROADWAY

202108-203

6.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 22 avenue Broadway.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 22 avenue Broadway, à l'effet de permettre qu'une unité au 4^e étage (côté sud) n'ait pas de balcon et de permettre une marge latérale de 2,3 mètres au lieu de 0 mètre du côté ouest, conditionnelles à ce que le promoteur installe une lumière sur le mur extérieur du côté nord du bâtiment.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Michel Belisle,
M. le conseiller Yan Major.

REFUSÉE À LA MAJORITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 716 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU, 79 AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE

202108-204

6.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 79 avenue de la Grande-Allée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 79 avenue de la Grande-Allée, à l'effet de permettre une construction hors toit sans aucun retrait par rapport aux plans de façade latérale, de permettre de ne pas à avoir à planter un arbre dans la cour arrière, de permettre une largeur des cases de stationnement de 2,54 mètres au lieu de 2,7 mètres et permettre d'avoir deux espaces de stationnement au lieu d'un seul, conditionnelles à ce que le promoteur offre à la Ville de Montréal-Est 6 arbres d'un diamètre de 10 cm hauteur poitrine à planter sur le domaine public.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Michel Belisle,
M. le conseiller Yan Major.

REFUSÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023 (INCLUANT LA BONIFICATION)

202108-205

6.4

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de

toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTES (BAUX) AVEC L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL (B2507 ÉGOUT MARIEN SECTION 109 DROIT DE PASSAGE, B2659-1 EMPRISE BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES ET B2664 EMPRISE BELLERIVE GEORGES V)

202108-206

6.5

Considérant la nécessité d'avoir des conventions en place pour les espaces loués et occupés par la Ville appartenant à l'Administration Portuaire de Montréal (APM).

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la signature des conventions B2507 égout Marien section 109 droit de passage, B2659-1 emprise Boulevard Joseph-Versailles et B2664 emprise Bellerive Georges V par le maire et le greffier.

D'autoriser les paiements à l'Administration Portuaire de Montréal (APM) liés aux présentes conventions.

D'autoriser l'affectation du surplus non autrement affecté pour la somme de 3 000,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 83 450 \$ AUX PROJETS TENUS DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LA RÉALISATION DES PROJETS INTITULÉS « DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - SOUTIEN AU RAYONNEMENT NUMÉRIQUE » ET « PROJET D'ÉVEIL À LA LECTURE POUR LES 0-5 ANS ET LEURS PARENTS ».

202108-207

6.6

Considérant que nous avons obtenu une confirmation du Ministère de la Culture et des Communications que la bibliothèque Micheline-Gagnon sera bénéficiaire de deux nouvelles subventions.

Considérant que les sommes confirmées sont de 72 200 \$ pour le « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Soutien au rayonnement numérique » et 11 250 \$ pour le « Projet d'Éveil à la lecture pour les 0-5 ans et leurs parents ».

Considérant qu'aucune des ces subventions étaient incluses au budget de la bibliothèque et qu'afin de permettre à celle-ci de démontrer que ces fonds sont dépensés selon les types d'acquisitions et dépenses décrits aux projets, et ce avant le 31 décembre 2021, il y a lieu d'augmenter divers postes budgétaires pour le montant total de 83 450 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'affecter la somme de 83 450 \$ du surplus non autrement affecté et d'autoriser les amendements budgétaires requis afin de permettre à la Ville de respecter les conditions desdites aides financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE LIVRES DÉSUETS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON LORS D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

202108-208

6.7

Considérant que la bibliothèque possède un grand surplus de livres désuets et périmés.

Considérant que ces livres sont généralement donnés par la Ville lors du Bazar annuel.

Considérant que le Bazar ne peut être tenu à cause de la situation incertaine.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la Direction des communications, de la culture et de la communauté à organiser (sous réserve des mesures sanitaires en vigueur) un événement spécial où les livres désuets et périmés de la bibliothèque Micheline-Gagnon pourront être offerts gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMETTRE LA TENUE SANS PERMIS DE VENTES-DÉBARRAS PENDANT TOUTES LES FINS DE SEMAINE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

202108-209

6.8

Considérant que le Bazar de la Ville de Montréal-Est ne peut être tenu en raison des conditions sanitaires incertaines.

Considérant que des citoyens attendent cet événement pour vendre leurs objets superflus ou dont ils ne se servent plus, et que la tenue de ventes-débarras n'était pas permise pendant la pandémie.

Considérant que les ventes-débarras permettent aux résidents de se procurer des objets à rabais et promeuvent le réemploi des articles.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De permettre la tenue de ventes-débarras de 8h à 21h dans les cours avant et latérales toutes les fins de semaine du mois de septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE SERVICES DANS LE CODE DE LA GESTION DU PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL-EST 2021-23

202108-210

6.9

Considérant que le programme vise la sécurité des citoyens pour toutes les catégories d'âge.

Considérant que les besoins en matière de sécurité sont en nette hausse dans certains secteurs de la municipalité.

Considérant que la pandémie a vu émerger des besoins et problématiques complexes parmi les citoyens, que l'organisme est habilité à traiter.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le contrat de services encadrant le Programme de Prévention Montréal-Est 2021-2023 et d'autoriser une dépense de 52 000 \$ pour la période du 14 juin 2021 au 13 juin 2022 aux fins de ce programme.

De prévoir au budget 2022 la somme de 52 000 \$ pour couvrir la période du 14 juin 2022 au 13 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CESSION DU LOT 6491890 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL PAR 9346-5508 QUÉBEC INC. ET GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION PARTIELLE DE LA LETTRE D'ENGAGEMENT INTERVENUE LE 19 SEPTEMBRE 2017

202108-211

6.10

Considérant que le 19 septembre 2017, 9346-5508 Québec Inc. et Groupe C. Laganière (1995) Inc. s'engageaient à céder à la Ville de Montréal-Est une partie du terrain telle qu'illustrée à cette lettre d'engagement.

Considérant que 9346-5508 Québec Inc. et Groupe C. Laganière (1995) Inc. propose de remettre

à la Ville le lot 6491890 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à titre d'exécution partielle des engagements pris par ces entreprises dans la lettre d'engagement signée par elles le ou vers le 19 septembre 2017 aux fins de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accepter le lot 6491890 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à titre d'exécution partielle des engagements pris par ces entreprises dans la lettre d'engagement signée par elles le ou vers le 19 septembre 2017 aux fins de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-9 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AFIN DE MODIFIER LA VITESSE À CERTAINS ENDROITS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST NOTAMMENT POUR L'ÉTABLIR À 30 KM/H SUR PLUSIEURS RUES ET POUR ENTÉRINER LE SENS DE CIRCULATION SUR L'AVENUE SAINT-CYR

202108-212

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-9 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier la vitesse à certains endroits de la Ville de Montréal-Est notamment pour l'établir à 30 km/h sur plusieurs rues et pour entériner le sens de circulation sur l'avenue Saint-Cyr .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-26 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE SCINDER LA ZONE C.02 EN DEUX ZONES DISTINCTES ET DE PERMETTRE UN COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL NUL SUR LES LOTS AU SUD-OUEST DE L'ÉCHANGEUR BOURGET, ET CE, CONDITIONNELLEMENT À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COMPENSATION MONÉTAIRE AVEC LES OCCUPANTS DES LOTS CONCERNÉS

202108-213

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-26 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de scinder la zone C.02 en deux zones distinctes et de permettre un coefficient d'emprise au sol nul sur les lots au sud-ouest de l'échangeur Bourget, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente de compensation monétaire avec les occupants des lots concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 81-2019-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-2019 - RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE – AFIN D'INCLURE DES RÈGLES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, ASSUREURS ET ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC POUR LES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ ET POUR ABROGER CERTAINES DÉROGATIONS AU PRINCIPE DE ROTATION

202108-214

7.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 81-2019-2 - Règlement modifiant le règlement 81-2019 - Règlement relatif à la gestion contractuelle – afin d'inclure des règles favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour les contrats de gré à gré et pour abroger certaines dérogations au principe de rotation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-27 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN D'INTRODUIRE DES RÈGLES POUR L'ARCHITECTURE, LA SYMÉTRIE ET L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES MAISONS DES VÉTÉRANS POUR LES ZONES H.01, H.02, H.03, H.07 ET H.09

202108-215

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-27 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin d'introduire des règles pour l'architecture, la symétrie et l'apparence extérieure des maisons des vétérans pour les zones H.01, H.02, H.03, H.07 et H.09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE UN POUVOIR D'EMBAUCHE

202108-216

7.5

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances, afin de déléguer à la directrice générale un pouvoir d'embauche.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR21-18 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE UN POUVOIR D'EMBAUCHE

202108-217

7.6

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de Règlement PR21-18 - Règlement modifiant le Règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances, afin de déléguer à la directrice générale un pouvoir d'embauche.

CONTRAT

8.

PERSONNEL

9.

NOMINATION DE JAMES LYONNAIS AU POSTE DE COL BLEU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL, GROUPE DE TRAITEMENT 16, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, ET CE, RÉTROACTIVEMENT AU 2 JUILLET 2021

202108-218

9.1

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher James Lyonnais rétroactivement à compter du 2 juillet 2021 au poste de col bleu de préposé à l'entretien général, groupe de traitement 16, à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT – RÉOLUTION CM-200708143 POLITIQUE ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS, ET CE, À COMPTER DE L'ANNÉE 2008

202108-219

9.2

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'amendement à la résolution CM-200708143 pour que le texte du dernier paragraphe soit modifié pour le texte suivant:

(...)

Que les bottes de sécurité soient remboursées selon la procédure en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTER LES DÉMISSIONS DES EMPLOYÉS 217 ET 253

202108-220

9.3

Considérant que ces démissions doivent être entérinées par le Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accepter les démissions des employés 217 et 253.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à effectuer les démarches nécessaires aux processus de dotation permettant de pourvoir lesdits postes laissés vacants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DANS LE CADRE DU CONCOURS 202105-12 - CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

202108-221

9.4

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Claude Lussier au poste de contremaître à la Direction des travaux publics pour une durée déterminée.

D'autoriser la direction générale à signer le contrat de travail à intervenir; ledit contrat de travail sera à durée déterminée pour un maximum de 6 mois débutant le 16 août 2021.

D'autoriser l'affectation de la somme nécessaire du surplus non autrement affecté pour payer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DANS LE CADRE DU CONCOURS 202106-14 – DIRECTEUR (TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS

202108-222

9.5

Considérant la recommandation du Comité de sélection ainsi que de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher monsieur Hugues Chantal à titre de directeur des travaux publics à compter du 23 août 2021 et que ce dernier soit soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE POURVOIR TEMPORAIREMENT LE POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

202108-223

9.6

Considérant les recommandations de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser de pourvoir temporairement le poste de secrétaire de direction à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUXILIAIRE SAISONNIER ET AUTORISATION DE L'AFFICHAGE POUR LE COMPLEMENT D'UN POSTE DE JOURNALIER COL BLEU PERMANENT

202108-224

9.7

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Daniel Rhéaume à titre de journalier col-bleu auxiliaire saisonnier à compter du 16 août 2021. Ce dernier sera assujéti à la convention collective des employés cols-bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301).

D'autoriser l'affichage pour le comblement d'un poste de journalier col-bleu permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 1 000 \$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

202108-225

10.1

Considérant que la pandémie a durement affecté la capacité de la CCPDI d'exécuter son mandat auprès de ses membres et de la communauté.

Considérant que ce constat a mené à une restructuration de la Chambre pour amorcer sa relance.

Considérant que la CCPDI sollicite l'aide financière de la Ville de Montréal-Est pour mener à bien sa relance.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 000 \$ à la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LE FONDS « SÉISME EN HAÏTI »

202108-226

10.2

Considérant que le séisme survenu en Haïti le 14 août dernier a laissé, en plus des nombreux morts et blessés, des milliers de gens sans foyer et dans le besoin.

Considérant que le pays se retrouve des plus démunis, sans soins de santé adéquats face aux trop grands besoins et aux hôpitaux endommagés.

Considérant que la Ville désire venir en aide à la population d'Haïti, déjà durement éprouvée avant ce séisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire un don de 1 000 \$ au fonds « Séisme en Haïti » de la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 52 Fin : 20 h 35

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par les citoyens suivants durant la séance :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Frédéric Champagne
- Madame Linda Bénard
- Monsieur Yvan Marsan
- Monsieur Marc Raymond
- Monsieur Stéphane Goyette
- Monsieur Cedric LeRoy

LEVÉE DE LA SÉANCE

202108-227

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier